



# Abus de confiance/manipulation concubinage

Par **Céleste33**, le **09/06/2025** à **10:55**

Bonjour,

J'ai quitté mon concubin au bout de 14 ans de relation pendant laquelle j'ai vécu toute ma vie "d'adulte", nous avons eu deux enfants, fait construire puis investi dans l'immobilier.

J'ai appris, il y a 3 ans qu'il me trompait avec une femme depuis 1 an et demi, il a fait croire à cette femme que nous étions en instance de séparation (garde des enfants/ vente de notre maison) , il faut savoir que nous venions tout juste d'investir dans une propriété par le biais d'une SCI familiale avec ses parents.

A l'époque, cela m'a profondément blessée et impacté psychologiquement mais j'ai décidé de lui pardonner.

nous avons donc continuer notre vie ensemble. Puis en 2024, j'ai été contacté par une autre femme qui 'est avéré être une autre compagne avec qui il avait une double vie depuis 9 ans. Il avait un projet Bébé en cours, un projet maison etc...

Monsieur étant pompier était très souvent absent , il avait également beaucoup de soit disant déplacements pour le travail.

Aujourd'hui j'ai découvert énormément de choses. Il m'a fait passé pour une ex femme manipulatrice , par le biais d'un deuxième portable, il avait créé de fausses conversations , se faisant passer pour moi et m'inventant toute une vie. Il a même était directement "baiser"(excusez moi du terme) sa maîtresse après l'accouchement et la venue au monde de notre fille.

Il a présenté nos enfants à sa maitresse ainsi que ses parents.

Il se servait de notre argent qui était sur un compte commun pour financer des sorties en amoureux, toujours en liquide.

Il m'a laissé investir dans une propriété avec ses parents, m'éloignant un peu plus de mes proches en connaissance de cause.

J'ai découvert un autre homme qui avait plusieurs visages et différents scénarios avec chacune des femmes qu'il fréquentait. Il a même fait croire qu'il était atteint du cancer à l'une

d'elle.

Je suis tomber de très très haut ! Moi qui était sagement à la maison avec nos enfants, qui devait gérer le quotidien et qui travaillait à la maison.

Il faisait venir la femme avec qui il a été 9 ans à notre domicile lorsque je m'absentais.

Nos enfants ont connu cette femme, je ne sais même pas comment je ne l'ai pas su avant par le biais de mes enfants.

Certains de nos amis et proches étaient au courant.

Il a fait croire à son travail que nous étions séparé depuis plusieurs années, avait aménagé ses horaires en faisant croire qu'il avait nos enfants en garde alternée.

Il m'a manipulé psychologiquement pendant des années. Lorsque j'avais des doutes, il avait le pouvoir de trouver des alibis ou des excuses plausibles.

dans les faux dialogues qu'il inventait, il me gfesait passer pour une ex jalouse, qui le harcelé, qui se servait des enfants pour l'atteindre, il s'est servi de mon identité pour se construire des alibis , servant de preuves pour ses deux autre compagne.

J'aurais tant à dire mais ce serait équivalent à un livre!

Ma question est donc: est ce que je peux porter plainte ou demander réparation vis à vis du préjudice moral et psychologique que j'ai subit?

Aujourd'hui , je me bas pour la garde de mes enfants.

Il a déjà refait sa vie deux fois et biensur à réussi à faire le vide autour de moi.

Après divers avis de psy et assistante sociale, il est certains qu'il présente un trouble psycho (pervers narcissique? Mythomane? manque d'empathie sévère?)

J'aimerais que le mal qu'il a fait à notre famille et notamment vis vis à vis de ma personne soit reconnu et puni.

Merci de vos réponses

Par **Isadore**, le **09/06/2025** à **14:52**

Bonjour,

[quote]

Ma question est donc: est ce que je peux porter plainte ou demander réparation vis à vis du

préjudice moral et psychologique que j'ai subit?

[/quote]

Au vu de ce que vous décrivez, ce sera difficile. Etant concubins, vous n'avez aucune obligation de fidélité l'un envers l'autre. Chacun de vous peut avoir autant de concubins, maîtresses ou amants qu'il lui plaît. Rien ne lui interdit de baratiner ses compagnes ni de s'inventer une vie. Il a le droit d'utiliser l'argent du compte commun comme bon lui semble (à condition de vous rembourser si tout ou partie de l'argent dépensé vous appartenait). Il est libre d'inviter qui il veut chez lui et de présenter ses enfants à ses compagnes.

La seule chose qui me semble être envisageable, c'est l'usurpation d'identité et la diffamation. Mais il vous faudra l'avis d'un avocat pour savoir si vous avez assez de preuves pour agir, et si vous pouvez prouver un préjudice suffisant pour que ça en vaille la peine.

Mais gardez bien en tête que quoi qu'on pense sur le plan moral, sur le plan légal tout ce qui a trait à sa "double" vie n'a rien de répréhensible. Il n'y a que quand il raconte des horreurs sur vous ou se fait passer pour vous que c'est illégal.

Par **Zénas Nomikos**, le **11/06/2025** à **13:10**

Bonjour,

à toutes fins utiles, voici :

<https://www.village-justice.com/articles/pratique-police-justice-matiere-delit-harcelement-moral-dans-couple-etat-des,38511.html>